

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 497f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Italie : le Commissaire Hammarberg transmet son Memorandum au Gouvernement

Strasbourg, 03.07.2008 – « J'espère que ce Memorandum aidera les autorités italiennes à renforcer la dimension des droits de l'homme dans le paquet législatif de sécurité proposé par le Gouvernement », a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en remettant aujourd'hui son rapport aux autorités italiennes.

Fondé sur la visite spéciale menée à Rome les 19 et 20 juin derniers, le Memorandum contient les observations et recommandations du Commissaire sur les principales préoccupations qui découlent des initiatives législatives prises par le Gouvernement, ainsi que sur leur contexte.

Il porte particulièrement sur l'action contre le racisme et la xénophobie ; la protection des droits fondamentaux des Roms, des Sintis, des immigrés et des demandeurs d'asile ; et le respect des droits de l'homme des étrangers expulsés dans le cadre de la législation antiterroriste.

« Par ce Memorandum, je souhaite développer un dialogue approfondi et constructif avec les autorités italiennes » a affirmé le Commissaire Hammarberg. « J'espère que mes observations fourniront une contribution fructueuse au débat actuel en Italie ».

Contact presse :

Stefano Montanari, tel: +33 (0)6 61 14 70 37, stefano.montanari@coe.int

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire, a pris ses fonctions le 1er avril 2006.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.